



**AXA WORLD FUNDS
(la « Sicav »)
Société d'Investissement à Capital Variable domiciliée au Luxembourg**

**Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Registre du commerce : Luxembourg B-63.116**

10 novembre 2016

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET EXIGE VOTRE
ATTENTION IMMÉDIATE
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ VOUS ADRESSER À VOTRE CONSEILLER**

Chers Actionnaires,

Nous sommes ravis de vous informer que les administrateurs de la Sicav (les « Administrateurs ») ont décidé de remanier complètement le compartiment **AXA World Funds – Defensive Optimal Income (anciennement AXA World Funds – Global Flex 50)** dont l'objectif d'investissement et la politique ainsi que les caractéristiques sont décrits ci-après.

Malgré la décision de remanier le compartiment, le gestionnaire d'investissement du compartiment demeure AXA Investment Managers Paris, qui délèguera une partie de ses fonctions de gestion à AXA Investment Managers UK Limited (London) pour les titres de créance négociables.

Les objectifs de la politique d'investissement sont de réaliser et de tirer parti de manière dynamique d'opportunités d'investissement de classes multiples.

Par cette nouvelle politique d'investissement, le gestionnaire d'investissement pourra gérer un portefeuille qui sera exposé à des actions mondiales représentant une fourchette de 0-35 % des actifs nets. À l'intérieur de cette fourchette, le compartiment sera autorisé à investir un maximum de 20 % dans des petites capitalisations.

De plus, cette politique d'investissement révisée permettra au compartiment d'investir jusqu'à (i) 10 % de ses actifs nets en ABS et/ou MBS et (ii) 15 % de ses actifs nets dans des titres de créance négociables de qualité sub-investment grade (catégorie spéculative).

L'exposition aux matières premières ne sera plus autorisée.

Le compartiment aura un profil plus défensif que le profil de la stratégie actuelle et son SRR1 sera réduit de 4 à 3.

Avec ce changement de politique d'investissement, le compartiment sera moins exposé aux investissements dans des fonds cibles, lesquels seront à l'avenir limités à 10 %.

▪ Objectif d'investissement et politique d'investissement

Suite à la décision de remanier le compartiment, l'objectif d'investissement et la politique d'investissement du compartiment seront les suivants :

« Objectif d'investissement :

L'objectif du compartiment est de réaliser une croissance du capital à moyen terme en investissant dans un portefeuille diversifié d'une large gamme de classes d'actifs, en appliquant une méthode défensive pour limiter la volatilité annualisée à 5 %.

Politique d'investissement :

Le gestionnaire d'investissement s'efforcera de réaliser les objectifs du compartiment en investissant dans un ensemble d'actions (au maximum 35 % du total des actifs nets du compartiment) et/ou des titres de créance négociables émis par tous États, sociétés ou institutions publiques de pays de l'OCDE. Néanmoins, le gestionnaire d'investissement pourra investir jusqu'à 15 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres de créance négociables émis par tous États, sociétés ou institutions publiques basées dans des pays n'appartenant pas à l'OCDE.

La construction du portefeuille repose sur une méthode d'allocation mondiale et flexible d'actifs multiples, fondée sur la conviction.

À l'intérieur de la limite de 35 %, le compartiment peut investir jusqu'à 20 % de ses actifs dans des petites capitalisations.

Le compartiment ne peut investir plus de 15 % de ses actifs nets dans des titres de créance négociables de qualité sub-investment grade (catégorie spéculative).

La sélection d'instruments de crédit ne peut reposer exclusivement et mécaniquement sur les notes de crédit publiées mais également sur une analyse interne du risque de crédit et du risque de marché. La décision d'acheter ou de vendre des actifs repose également sur d'autres critères d'analyse du Gestionnaire Financier.

Le compartiment sera géré avec une sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre -2 et 8. La sensibilité est un indicateur qui mesure l'impact d'un écart de 1 % de taux d'intérêt du marché sur la valeur du Compartiment.

Si, de l'avis du gestionnaire Financier, il existe un risque de mouvement défavorable et substantiel du marché, le Compartiment peut détenir l'ensemble de ses actifs dans des liquidités, des équivalents de trésorerie et/ou des instruments du marché monétaire.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % de ses actifs dans des actifs émis par des véhicules de titrisation ou des instruments équivalents comme des titres adossés à des actifs (ABS), des obligations adossées à des actifs (CDO), des obligations adossées à des prêts bancaires (CLO) ou des actifs similaires) qui peuvent avoir la note investment grade ou sub-investment grade, ou auxquels aucune note n'a été attribuée.

Le Compartiment ne peut investir que de 10 % de ses actifs nets dans des parts d'OPCVM et/ou d'OPC, y compris des parts ou des actions de fonds alternatifs ouverts et réglementés, à condition d'être en conformité avec les stipulations énoncées à l'Article A(5) de la section « Restrictions d'investissement ».

Au moins 50 % des actifs nets du Compartiment seront couverts contre le risque de change.

Aux fins de gestion efficace du portefeuille ou aux fins d'investissement, le présent Compartiment peut également s'exposer à des actifs en utilisant des instruments dérivés, dans les limites énoncées à la section « Restrictions d'investissement. »

La devise de référence du compartiment est l'euro.

Pour atteindre les objectifs de gestion du Compartiment, les Administrateurs ont décidé en outre d'augmenter la gamme d'instruments financiers dérivés qu'il peut utiliser, comme le swap de rendement total (TRS), décrit de manière plus détaillée dans le Prospectus. En outre, les Administrateurs ont décidé que le Compartiment peut également conclure des accords de rachat ou de prêt de titres à des fins d'investissement et/ou de couverture.

Les Administrateurs ont décidé en outre que, pour surveiller le risque de marché du Compartiment, la méthode de valeur à risque (VaR) doit être utilisée à la place de la méthode basée sur les engagements, comme il est décrit de manière plus détaillée dans l'annexe correspondante du Prospectus.

Suite à la refonte de la politique d'investissement du compartiment, les Administrateurs ont décidé de changer sa dénomination de « AXA World Funds – Global Flex 50 » en « AXA World Funds – Defensive Optimal Income ».

Suite à la refonte de la politique d'investissement du compartiment, les Administrateurs ont décidé d'insérer de nouvelles informations sur les risques dans le Prospectus, notamment (i) les risques des investissements mondiaux et (ii) les risques liés aux investissements dans des petites capitalisations. Les Administrateurs ont décidé en outre de supprimer le risque lié aux investissements dans des classes d'actifs spécifiques, lequel est devenu sans objet.

Enfin, suite à la refonte de la politique d'investissement du Compartiment, les Administrateurs ont décidé d'informer les investisseurs dans le Prospectus que le compartiment convient à des investisseurs qui ne souhaitent pas retirer leur mise de fonds avant trois ans.

▪ **Modification des frais de gestion**

Les Administrateurs ont décidé de réduire les frais de gestion applicables aux classes d'actions « A », « E », « F » et « I » du compartiment de la manière suivante :

- Classe A : de 1,25 % à 1 %
- Classe E : de 1,25 % à 1 %
- Classe F : de 0,60% à 0,50%
- Classe I : de 0,60% à 0,40%

▪ **Création de nouvelles classes d'actions**

Les Administrateurs ont décidé de créer deux nouvelles classes d'actions, « M » et « G » dans le compartiment et, par conséquent, de lancer les classes d'actions suivantes :

- Classe M* – Capitalisation en EUR
- Classe G* – Capitalisation en EUR

Ces nouvelles classes d'actions, dont les caractéristiques sont décrites dans le Prospectus, seront disponibles à la souscription le 12 décembre 2016 ou à la date de la première souscription dans ces classes d'actions, au prix initial de 100 EUR.

Les changements mentionnés ci-dessus prendront effet le 12 décembre 2016.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec ces changements peuvent demander le rachat de leurs actions, sans frais, jusqu'au 12 décembre 2016.

** Veuillez noter que les classes d'actions « I » ; « G » et « M » ne sont pas ouvertes à la souscription en Belgique.*

* *

Le Prospectus, qui tient compte des changements mentionnés dans la présente lettre, sera mis à disposition au siège social de la Sicav.

À l'attention des actionnaires belges : lorsqu'un rachat est proposé sans frais (à l'exception des taxes éventuelles) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au service financier situé en Belgique : AXA Bank Europe S.A., 25 Boulevard du Souverain, 1170 Bruxelles. Le prospectus actuel, qui tient compte des changements mentionnés ci-dessus, des documents d'informations clés pour l'investisseur, des statuts ainsi que des rapports annuels et semestriels, peuvent également être obtenus gratuitement auprès du bureau du service financier situé en Belgique. Les actionnaires belges doivent noter que les classes d'actions « I », « G » et « M » ne sont pas ouvertes à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA » : <http://www.beama.be>).

Le Document d'Information Clés pour l'Investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 27 %.

Sincères salutations,

Le Conseil d'administration
AXA World Funds